



PENZE ZEN 11 dimanche 16 septembre 2018

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

I. ORGANISATION :

Cette manifestation est organisée par Nunivak, club de kayak de mer d'Henvic, en partenariat avec les Centres Nautiques de Carantec et de Plouescat et le PCPK.

La randonnée partira près du port de Henvic (Pont de la Corde) et ralliera le port de Penzé en fond d'estuaire. La Penzé est un aber sauvage long de 3,8 milles (14 kms A/R).

II. LES PARTICIPANTS :

La randonnée nautique est ouverte à toutes et tous, femmes, hommes et enfants à partir de 8 ans. Il est impératif de savoir nager. Tout mineur de moins de 14 ans doit être accompagné sous la responsabilité d'un adulte. Les mineurs de plus de 14 ans peuvent participer seuls à la Penzé Zen avec une autorisation parentale.

Chaque participant s'engage à porter le gilet de sauvetage sur la totalité du parcours.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des avaries, perte de matériel des participants utilisant leur embarcation personnelle.

Tout effet personnel et ou de valeur, embarqué par les participants sur des embarcations personnelles ou de location sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur Nunivak ne pourra être tenu responsable des éventuels dommages les concernant.

La consommation d'alcool est interdite sur l'eau et tout au long du parcours. Toute personne présentant des signes avérés d'ébriété sera interdite de navigation et s'il est constaté une consommation d'alcool en navigation, l'embarcation sera stoppée et remorquée par une sécu.

Tout participant participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.

Toute personne est tenue de respecter impérativement le code de la navigation, et suivre les indications remises lors du retrait des dossards.

Les participants ont l'obligation de prévenir le(s) bateaux de sécurité le plus proche si une ou des personnes se trouvent en difficulté.

Cette randonnée se déroule dans un espace protégé « Natura 2000 ».

De ce fait, les consignes environnementales données aux participants sont :

- **De remonter la rivière puis la redescendre sans escale le long du parcours, en suivant le chenal.**
- **De ne pas débarquer en dehors des zones prévues à cet effet par les organisateurs (cales).**
- **De ne pas rentrer dans les «méandres ou bras de mer annexes» qui sont des zones de replis pour les tadornes.**
- **De respecter le site en ne jetant rien dans l'eau.**
- **Qu'il s'agit d'une balade nautique tranquille et non d'une compétition.**

III. DROITS A L'IMAGE :

S'agissant d'une manifestation publique, les participants sont avertis que dans ce cadre ils peuvent être filmés et/ou enregistrés pendant la Manifestation.

IV. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Les participants déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.